

l'avenant de leur vrai poids, avec un supplément de la valeur de chaque As manquant au-dessus de l'ancien remède de deux As sur pièce. Nos Monnoyes étant dans ce tems-là hors d'état de travailler, Nous avons été obligée de laisser pour un tems tous les Ducats en cours sur le pied susdit sans limitation du nombre des As de foiblage, afin de ne pas interrompre tout d'un coup le commerce & le trafic journalier, comme il seroit arrivé, si Nous avions rappelé la disposition des Placards précédens, qui ont déclaré billon toutes les espèces d'or trop légères de six As. Tout de suite Nous avons donné nos ordres pour rétablir nos Monnoyes à Anvers & à Bruges avec toute l'accélération possible, & pour arrêter en même-tems un pied des Monnoyes adapté aux circonstances présentes, & au prix duquel les nobles matieres sont montrées dans les Pays voisins, afin de faire revivre la police des Monnoyes & les mettre sur un pied fixe & stable, qui puisse procurer l'avantage du commerce interne & externe de ces Pays, & préserver en même-tems le public de retomber dans le même desordre & la même confusion où il a été du passé. A ces causes, après mûre délibération du Conseil, de l'avis de nos très-chers & féaux les Chef & Président & Gens de notre Conseil Privé, & des Surintendant Directeur Général, Conseiller & Commis de nos Domaines & Finances, & à la délibération de notre très-cher & très-aimé Beaufrere & Cousin Charles-Alexandre, Duc de Lorraine & de Bar, de Calabre, de Montferrat, de Teschen en Silesie, Prince de Charleville, Marquis de Pont-à-Mousson & Nomeny, Comte de Provence, de Vaudemont, de Blanckenberg, de Zutphen, de Saarwerden, de Salm & Falckenstein, &c. &c. Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Maréchal des Armées du St. Empire Romain